



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE VILLE DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de La Tuque tenue le **18 février 2025** à 18 h 30 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est sous la présidence du maire, monsieur Luc Martel et à laquelle sont présents madame Dorys Duchesne et messieurs, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Pierre Pacarar, directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et madame Julie Chamberland, greffière.

Le maire monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue aux (2) journalistes présents et aux cinq (5) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-027

VLT-2025-02-027

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec l'ajout des items suivants :

- **Point 6.3 Suspension – Employé n° 0658**
- **Point 7.6 Libération du fonds de garantie en responsabilité Civile primaire du regroupement Bécancour pour la période du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2017.**

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

- Ajout au point 6.3 Suspension – Employé n°0658
- Ajout au point 7.6 Libération du fonds de garantie en responsabilité
- Civile primaire du regroupement Bécancour pour la période du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2017

3. a) Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

18 février 2025

4. Correspondances et information :

a) La ministre des Transports et de la Mobilité durable - Aide financière de 60 688 \$ / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Double vocation Année 2023 – Dossier DFN37332

b) Le ministre des Transports et de la Mobilité durable – Aide financière de 13 158 \$ / Programme d'aide aux passages à niveau municipaux - Volet 1 Entretien de la signalisation Dossier NGY42869

5. Rapport des permis de construction pour le mois de **janvier 2025** / 25 permis pour une valeur de **584 915 \$**

6. Direction générale

6.1 Autorisation de signatures / Acte de quittance envers la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie (cautionnement Classique internationale de canots de la Mauricie)

6.2 Autorisation de signatures / Contrat d'embauche d'un consultant senior en génie civil

6.3 Divers

7. Greffé

7.1 Demande de dérogation mineure # 2025-001 / 1680, chemin des Hamelin

7.2 Demande de dérogation mineure # 2025-002 / 1801, rue des Acacias

7.3 Demande de dérogation mineure # 2025-003 / 9, rue Carré Cartier

7.4 Autorisation / Demande d'affichage centre-ville / Ville de La Tuque / PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale)

7.5 Autorisation de signatures / Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'un montant de 60 688 \$ / Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet double vocation - Année 2023

7.6 Divers –

8. Trésorerie

8.1 Adoption / Comptes à payer ou à ratifier pour le mois de **janvier 2025** : **3 827 904,59 \$**

8.2 Règlement n° 560-2025, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 742 500 \$ pour la réfection de rues et trottoirs, pavage, signalisation et chemins ruraux



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

- 8.3 Règlement n° 561-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 555 000 \$ pour l'acquisition de machinerie et de pièces maîtresses
 - 8.4 Règlement n° 562-2025, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 829 750 \$ pour l'inspection, la réhabilitation et le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts
 - 8.5 Règlement n° 563-2025, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 493 000 \$ pour la réfection et l'aménagement de divers parcs et infrastructures de loisirs
 - 8.6 Divers
-

9. Sécurité incendie

- 9.1 Divers
-

10. Travaux publics et Service technique

- 10.1 Adjudication / Fourniture et pose de béton bitumineux au mètre carré (VLT-2025-001)
 - 10.2 Adjudication / Service de concassage de béton et d'asphalte (3 ans) (VLT-2025-002)
 - 10.3 Acquisition / Acquisition de véhicules neufs (3 camionnettes) (VLT-2025-003)
 - 10.4 Adjudication / Fourniture de sel de déglacage (3 ans) (VLT-2025-004)
 - 10.5 Adjudication / Fourniture d'hypochlorite de sodium en vrac (3 ans) (VLT-2025-005)
 - 10.6 Adjudication / Travaux de dessablage du pont de Rivière-aux-Rats (2025-2027) (VLT-2025-006)
 - 10.7 Adjudication / Fourniture de béton et de ciment (VLT-INV-2025-001)
 - 10.8 Adjudication / Acquisition de vêtements de protection Incendie (VLT-INV-2025-002)
 - 10.9 Adjudication / Services prof. recherche de fuites sur les réseaux d'aqueduc (VLT-INV-2025-003)
 - 10.10 Adjudication / Traçage de lignes sur la chaussée - camion traceur (VLT-INV-2025-004)
 - 10.11 Adjudication / Fourniture d'une débroussailleuse radiocommandée (VLT-INV-2025-005)
-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

18 février 2025

11. Urbanisme et développement du territoire

- 11.1 Second projet de résolution / Demande d'autorisation / PPCMOI - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble / 455, rue Saint-Antoine (Ancienne Villa Soleil) - Lot 5 328 143
- 11.2 Mois de l'arbre et des forêts / Commande de plants à l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice
- 11.3 Divers

12. Loisir, culture et développement touristique

- 12.1 Tarification du service d'animation estivale / Camp de jour 2025
- 12.2 Autorisation de signatures / Entente avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec (FMSQ) dans le cadre de l'événement Endurocross (2025-2027)
- 12.3 Autorisation de signatures / Protocole d'entente avec Monsieur Mathieu Proteau dans le cadre de l'événement Hill Climb La Tuque (Montée La Tuque) (2025-2027)
- 12.4 Divers

13. Mot du maire et activités à venir

13.1 **Mot du maire**

13.2 **Activités à venir :**

- 21 février / Alexandre Poulin, chanteur et auteur / Complexe culturel
- 20-23 février / 10^e anniversaire Challenge blanc / La Tuque, Parent
- 21-22-23- février / Carnaval de La Croche / La Croche
- 22 février / 5-10-15-des 3-raquettes / Ski La Tuque
- 26 février / Journée du chandail rose / Notre communauté contre l'intimidation
- 26 février au 1^{er} mars / Départ expédition Premières nations/ Motel des 9
- 1^{er} mars / Plaisir d'hiver /Ski La Tuque/
- 3 au 7 mars / Semaine de relâche
- 5 mars / Clément Côté – Atelier fond marin (peinture lumineuse) / Bibliothèque Annie Saint-Arneault
- 6 mars / Atelier tatouage au henné / Bibliothèque Annie Saint-Arneault
- 8 mars / Journée de la femme
- 8 mars / Julien Lacroix / Complexe culturel
- 8 mars / Journée des patrouilleurs/ Ski La Tuque
- 8 mars / Chansonnière Rosemarie Gauthier / Ski La Tuque
- 9 mars / Arthur L'Aventurier à 15 h / Complexe culturel
- 15 mars / Jam des neiges – Le Pionnier / Ski La Tuque
- 15 mars / Lettre attachée – Yves P. Pelletier / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 15 mars / Souldia / Complexe culturel Félix-Leclerc
- Plusieurs autres activités publicisées sur le site Web de Ville de La Tuque



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

14. COMMENTAIRES DES CONSEILLERS
15. QUESTIONS DES MÉDIAS
16. QUESTIONS DU PUBLIC
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-028

VLT-2025-02-028

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE

AUTORISATION DE SIGNATURES / ACTE DE QUITTANCE ENVERS LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE (CAUTIONNEMENT CLASSIQUE INTERNATIONALE DE CANOTS DE LA MAURICIE)

ATTENDU que la Ville de La Tuque s'est portée caution auprès de la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie en faveur de l'organisation de la Classique internationale de canots de la Mauricie le 19 septembre 2023 pour une somme de 55 000 \$, tout comme les Villes de Trois-Rivières et Shawinigan,

ATTENDU que dans le cadre d'un processus d'insolvabilité, la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie a produit une réclamation des sommes exigibles en soumettant une offre de règlement;

ATTENDU qu'afin d'honorer le cautionnement intervenu, la Ville de La Tuque accepte l'offre de règlement réduite au montant de 46 851,58 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-029

VLT-2025-02-029

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise le directeur général adjoint monsieur Jean-Sébastien Poirier à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque l'acte de quittance avec la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie au montant de 46 851,58 \$, ainsi que tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

18 février 2025

AUTORISATION DE SIGNATURES / CONTRAT D'EMBAUCHE D'UN CONSULTANT SENIOR EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU les besoins et la charge de travail élevée au sein du Service technique, ingénierie et infrastructures;

ATTENDU les difficultés de recrutement dans le domaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-030

VLT-2025-02-030

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal confirme la nomination de monsieur James McMulloch à titre de consultant senior en génie civil pour la période débutant le 24 février 2025 et se terminant le 20 février 2026.

QUE les conditions de travail de celui-ci soient celles prévues à son contrat d'embauche, le tout selon la recommandation de la directrice des ressources humaines.

QUE ce conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Pierre Pacarar et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ (N° 0658)

ATTENDU les informations portées à la connaissance du conseil municipal de Ville de La Tuque par le directeur général, monsieur Pierre Pacarar et la directrice adjointe des ressources humaines, madame Megan Todd;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-031

VLT-2025-02-031

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal entérine la suspension sans solde d'une (1) journée ouvrable à l'employé n° 658.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GREFFE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-001 / 1680, CHEMIN DES HAMELIN

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2025-001 concernant le 1680, chemin des Hamelin;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

VLT-2025-02-032

VLT-2025-02-032

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

ATTENDU que cette demande consiste à permettre la construction d'un garage attenant ayant un empiètement dans la cour avant de 7,32 mètres plutôt que 1,5 mètre, tel que requis par la réglementation actuelle;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 29 janvier 2025;

ATTENDU l'avis public paru le 30 janvier et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-001, soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-002 / 1801, RUE DES ACACIAS

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2025-002 concernant le 1801, rue des Acacias;

ATTENDU que cette demande consiste à permettre la construction d'un garage intégré avec une façade qui excède la façade principale totale de 56 % plutôt que 50 % ainsi que permettre que celui-ci ait une superficie d'implantation qui excède le bâtiment principal de 53 mètres carrés, tel que requis par la réglementation actuelle;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 29 janvier 2025;

ATTENDU l'avis public paru le 30 janvier et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-002, soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VLT-2025-02-033

VLT-2025-02-033



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

18 février 2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-003 / 9, CARRÉ CARTIER

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2025-003 concernant le 9, Carré Cartier;

ATTENDU que cette demande consiste à régulariser la marge latérale du garage à 0,65 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation au moment de la construction;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 29 janvier 2025;

ATTENDU l'avis public paru le 30 janvier et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-034

VLT-2025-02-034

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-003, soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / DEMANDE D'AFFICHAGE CENTRE-VILLE / VILLE DE LA TUQUE – PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

ATTENDU que la demande consiste à permettre l'installation d'enseignes dans le cadre du projet de *Déploiement de l'image de marque au centre-ville de La Tuque*;

ATTENDU que cette installation consiste en la pose de deux affiches principales en aluminium, imitation bois, avec lettrage en PVC ou en métal ainsi que quatre affiches secondaires en aluminium avec lettrage en vinyle;

ATTENDU que les affiches seront installées à l'intérieur du quadrilatère du centre-ville, soit à la gare, dans le stationnement du Supermarché IGA et aux intersections suivantes : rues Commerciale et Tessier, rues Saint-François et Saint-Louis, rue Saint-Antoine et ruelle Christophe-Colomb ainsi que rue Commerciale et ruelle Christophe-Colomb;

ATTENDU que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme tenu lors de sa séance extraordinaire du 29 janvier 2025;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

VLT-2025-02-035

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-035

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise la demande d'affichage présentée par la Ville de La Tuque.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURES / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC D'UN
MONTANT DE 60 688 \$ / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
DOUBLE VOCATION - ANNÉE 2023**

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a accordé à la Ville de La Tuque une aide financière d'un montant de 60 688 \$ en vertu du Volet Double vocation du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-036

VLT-2025-02-036

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise le maire monsieur Luc Martel et le directeur général adjoint, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque la convention d'aide financière au montant de 60 688 \$ avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Volet Double vocation du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2023, ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ASSURANCES / LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ -
CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
AVRIL 2016 AU 1^{ER} AVRIL 2017**

ATTENDU que la Ville de La Tuque est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL008800-06 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2017;

ATTENDU que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

18 février 2025

ATTENDU qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 001 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire et que la Ville de La Tuque y a investi une quote-part de 81 422,00 \$, représentant 20,3554 % de la valeur totale du fonds;

ATTENDU que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU que la Ville de La Tuque confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2017 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU que la Ville de La Tuque demande que le reliquat de 317 842,42 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

ATTENDU que la Ville de La Tuque s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2017;

ATTENDU que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU que la Ville de La Tuque s'engage à retourner, en partie ou en totalité le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2011 au 1^{er} avril 2012;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

VLT-2025-02-037

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-037

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRÉSORERIE

ADOPTION / COMPTES À PAYER OU À RATIFIER POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

La greffière fait lecture des comptes à payer ou à ratifier pour le mois de janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-038

VLT-2025-02-038

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal approuve les comptes de la Ville de La Tuque pour le mois de janvier 2025 au montant de **3 827 904,59 \$** conformément à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante des présentes et autorise la directrice des finances et trésorière madame Christine Gervais à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 560-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 742 500 \$ POUR LA RÉFECTION DE RUES ET TROTTOIRS, PAVAGE, SIGNALISATION ET CHEMINS RURAUX

ATTENDU que le présent règlement d'emprunt vise à procéder à des travaux pour la réfection de rues et trottoirs, pavage, signalisation et chemins ruraux;

ATTENDU que La Ville de La Tuque désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de *la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025 par la conseillère madame Dorys Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-039

VLT-2025-02-039

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

18 février 2025

QUE le règlement n° 560-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 742 500 \$ pour la réfection des rues et trottoirs, pavage, signalisation et chemins ruraux soit adopté tel que rédigé.

QUE cet emprunt soit remboursé sur une période de quinze (15) ans et financé par une portion des revenus généraux de nature locale en provenance de Ville de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 561-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 555 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE ET DE PIÈCES MAÎTRESSES

ATTENDU que le présent règlement d'emprunt vise à procéder à l'acquisition de machinerie et de pièces maîtresses;

ATTENDU que La Ville de La Tuque désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de *la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025 par la conseillère madame Dorys Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-040

VLT-2025-02-040

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 561-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 555 000 \$ pour l'acquisition de machinerie et de pièces maîtresses soit adopté tel que rédigé.

QUE cet emprunt soit remboursé sur une période de dix (10) ans et financé par une portion des revenus généraux de nature locale en provenance de Ville de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 562-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 829 750 \$ POUR L'INSPECTION, LA RÉHABILITATION ET LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'ACQUEDUC ET D'ÉGOUTS

ATTENDU que le présent règlement d'emprunt vise à procéder à l'inspection, la réhabilitation et le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025 par la conseillère madame Dorys Duchesne;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

VLT-2025-02-041

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-041

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 562-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 829 750 \$ pour l'inspection, la réhabilitation et le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts tel que rédigé soit adopté tel que rédigé.

QUE cet emprunt soit remboursé sur une période de vingt (20) ans et financé par une portion des revenus généraux de nature locale en provenance de La Ville de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 563-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 493 000 \$ POUR LA RÉFECTION ET L'AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS ET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

ATTENDU que le présent règlement d'emprunt vise à procéder la réfection et l'aménagement de divers parcs et infrastructures de loisirs;

ATTENDU que La Ville de La Tuque désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025 par la conseillère madame Dorys Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-042

VLT-2025-02-042

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 563-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 493 000 \$ pour la réfection et l'aménagement de divers parcs et infrastructures de loisirs soit adopté tel que rédigé.

QUE cet emprunt soit remboursé sur une période de dix (10) ans et financé par une portion des revenus généraux de nature locale en provenance de Ville de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE TECHNIQUE

ADJUDICATION / FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX AU MÈTRE CARRÉ (VLT-2025-001)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour la fourniture et pose de béton bitumineux au mètre carré qui se terminait le 27 janvier dernier, quatre (4) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
9180-6778 Québec inc. (Pavco)	42, rue de Bretagne Shannon (Québec) G3S 1K7	122 625,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	180, boulevard de la Gabelle St-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0	164 250,00 \$
Roxboro Excavation inc.	1620, croissant Newman Dorval (Québec) H9P 2R8	147 847,50 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3200, boulevard Hubert-Biermans Shawinigan (Québec) G9N 0A4	148 162,50 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-043

VLT-2025-02-043

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour la fourniture et pose de béton bitumineux au mètre carré au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **9180-6778 Québec inc. (Pavco)** » de Shannon, au montant total de **122 625,00 \$** (taxes exclues) et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / SERVICE DE CONCASSAGE DE BÉTON ET D'ASPHALTE (VLT-2025-002)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour le service de concassage de béton et d'asphalte qui se terminait le 27 janvier dernier, trois (3) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Bétonnière La Tuque inc.	2900 Place Industrielle La Tuque (Québec) G9X 4T1	148 100 \$
Dorothé Vandal et Fils inc.	340, route 138, local 104 St-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0	165 755 \$
6770398 Canada inc. (Sablière Vanier)	1181, chemin Vanier CP 76046 – CSP Galerie d'Aylmer Gatineau (Québec) J9J 6W6	415 790 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

18 février 2025
VLT-2025-02-044

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2025-02-044

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour le service de concassage de béton et d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Bétonnière La Tuque inc.** » de La Tuque, au montant total de 148 100 \$ (taxes exclues) et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / ACQUISITION DE VÉHICULES NEUFS (4 CAMIONNETTES) (VLT-2025-003)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules neufs (4 camionnettes) qui se terminait le 28 janvier dernier, quatre (4) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
9204-6424 Québec inc. (Lessard Buick Chevrolet GMC)	1070, boulevard Ducharme La Tuque QC G9X 3C4	Lot 1 : 52 625,20 \$ Lot 2 : 53 017,37 \$ Lot 3 : 71 033,65 \$ Lot 4 : 69 654,36 \$
Fortier Auto (Montréal) Ltée	7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine Montréal QC H1M 2X3	Lot 1 : 55 200,00 \$ Lot 2 : 55 400,00 \$ Lot 3 : 66 400,00 \$ Lot 4 : 64 508,00 \$
Garage P. Venne inc.	94, rue Notre-Dame Repentigny QC J6A 2P3	Lot 1 : 57 600,00 \$ Lot 2 : 59 200,00 \$ Lot 3 : 68 600,00 \$ Lot 4 : 64 800,00 \$
P.E. Boisvert Auto Ltée	2, route Marie-Victorin Boucherville QC J4B 1V5	Lot 1 : 59 542,00 \$ Lot 2 : 60 742,00 \$ Lot 3 : 71 322,00 \$ Lot 4 : 74 949,00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-045

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour l'acquisition de véhicules neufs (4 camionnettes) au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Fortier Auto (Montréal) Ltée.** » de Montréal, au montant total de 130 908 \$ (taxes exclues) pour les lots 3 et 4, et « **9204-6424 Québec inc. Lessard Buick Chevrolet GMC** » de La Tuque, au montant de 105 642,57 \$ (taxes exclues) pour les lots 1 et 2, et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VLT-2025-02-045



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

ADJUDICATION / FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE (3 ANS) (VLT-2025-004)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour l'achat de fourniture de sel de déglacage (3 ans) qui se terminait le 28 janvier dernier, deux (2) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Sel Frigon inc.	8255, chemin Ste-Marguerite Trois-Rivières QC G9B 0M4	136 310,00 \$
Selto Distribution inc.	330, rue J.-Aurèle-Roux Victoriaville QC G6T 0N5	137 707,50 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-046

VLT-2025-02-046

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour l'achat de fourniture de sel de déglacage (3 ans) au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Sel Frigon inc.** » de Trois-Rivières, au montant total de **136 310 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / FOURNITURE D'HYPOCHLORITE DE SODIUM EN VRAC (3 ANS) (VLT-2025-005)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour l'achat de fourniture d'hypochlorite de sodium en vrac (3 ans) qui se terminait le 30 janvier dernier, deux (2) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
KIK Holdco Company inc. (Lavo)	11900, boulevard St-Jean-Baptiste Montréal QC H1C 2J3	171 136 \$
Javel Bois-Francis inc.	902, boulevard Baril Ouest Princeville QC G6L 3W6	206 640 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-047

VLT-2025-02-047

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour l'achat de fourniture d'hypochlorite de sodium en vrac (3 ans) au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **KIK Holdco Compagny inc. (Lavo)** » de Montréal, au montant total de **171 136 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

ADJUDICATION / TRAVAUX DE DESSABLAGE DU PONT DE RIVIÈRE-AUX-RATS (VLT-2025-006) (2025 À 2027)

ATTENDU que lors d'un appel d'offre public pour les travaux de dessablage du pont de Rivière-aux-Rats qui se terminait le 30 janvier dernier, sept (7) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Déneigement et excavation Multi-Mécanic inc.	3550, boulevard Thibeau Trois-Rivières QC G8W 2H5	70 476,00 \$
9457-6659 Québec inc.	860, carré Gervais Shawinigan QC G9T 0B2	101 700, 00 \$
Bétonnière La Tuque inc.	2990 Place Industrielle La Tuque QC G9X 4T1	192 979, 00 \$
Les entreprises Trema inc.	955, avenue Galilée Québec QC G1P 4G4	548 405, 00 \$
Les constructions Hydrospec inc.	184, route 138 Cap-Santé QC G0A 1L0	679100,00 \$
9476-1087 Québec inc.	4625, rue Lavoisier Trois-Rivières QC G8Y 5E5	Non conforme
Déneigement YCK	341, 205 ^e rue Shawinigan QC G9T 5C8	Non conforme

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-048

VLT-2025-02-048

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour les travaux de dessablage du pont de Rivière-aux-Rats pour les années 2025, 2026 et 2027 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Déneigement & excavation multi-mécanic inc.** » de Trois-Rivières, au montant total de **70 476,00 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / FOURNITURE DE BÉTON ET DE CIMENT (VLT-INV-2025-001)

ATTENDU que lors d'un appel d'offre sur invitation pour l'achat de fourniture de béton et de ciment qui se terminait le 27 janvier dernier, une (1) soumission a été reçue, telle que décrite ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Bétonnière La Tuque inc.	2990, Place industrielle La Tuque Québec G9X 4T1	56 070 \$

ATTENDU l'analyse de la soumission déposée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

18 février 2025
VLT-2025-02-049

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2025-02-049

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour l'achat de fourniture de béton et de ciment au seul soumissionnaire conforme, soit « Bétonnière La Tuque inc. » de La Tuque, au montant total de 56 070 \$ (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / ACQUISITION DE VÊTEMENT DE PROTECTION INCENDIE (VLT-INV-2025-002)

ATTENDU que lors d'un appel sur invitation pour l'acquisition de vêtements de protection incendie qui se terminait le 27 janvier dernier, deux (2) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUMISSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc.	2250, rue André-C.-Hamel Drummondville QC J2C 8B1	40 080,00 \$
M. Lemieux (La Tuque) inc.	1543, boulevard Ducharme La Tuque QC G9X 4R7	47 686,95 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-050

VLT-2025-02-050

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour l'acquisition de vêtement de protection incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Équipements incendies C.M.P. Mayer inc. » de Drummondville, au montant total de 40 080,00 \$ (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / SERVICES PROFESSIONNELS / RECHERCHE DE FUITES SUR LES RESEAUX D'AQUEDUC (VLT-INV-2025-003)

ATTENDU que lors d'un appel sur invitation pour des services professionnels – Recherche de fuites sur les réseaux d'aqueduc qui se terminait le 28 janvier dernier, trois (3) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	POINTAGE INTÉRIMAIRE	POINTAGE FINAL	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Aqua Data inc.	101-330, rue Joseph- Carrier Vaudreuil-Dorion QC J7V 5V5	97/100	42,960	22 579,00 \$
Nordikeau inc.	603, boulevard Base- de-Roc Joliette QC J6E 5P3	98/100	38,074	25 739,20 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	100-255, avenue St- Sacrement Québec QC G1N 3X9	79/100	21,585	36 599,00 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection créé pour l'analyse des offres de services conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-051

VLT-2025-02-051

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour les services professionnels – Recherche de fuites sur les réseaux d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage requis, tel que prescrit par la loi, soit la firme « **Aqua Data** » de Vaudreuil-Dorion au montant de **22 579,00\$** (taxes exclues), conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / TRAÇAGE DE LIGNES SUR LA CHAUSSÉE – CAMION TRACEUR (VLT-INV-2025-004)

ATTENDU que lors d'un appel sur invitation pour le traçage de lignes sur la chaussée – camion traceur qui se terminait le 28 janvier dernier, deux (2) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Entreprise Techline inc.	421, avenue Courtemanche Montréal-Est QC H1B 4X7	39 724,00 \$
Alain Deschênes, Construction inc.	800, rue des Actionnaires Chicoutimi QC G7J 4N3	48 480,00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-052

VLT-2025-02-052

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour le traçage de lignes sur la chaussée – camion traceur au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Entreprise Techline inc.** » de Montréal-Est, au montant total de **39 724,00 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / FOURNITURE D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE RADIOCOMMANDÉE (VLT-INV-2025-005)

ATTENDU que lors d'un appel sur invitation pour la fourniture d'une débroussailleuse radiocommandée qui se terminait le 30 janvier dernier, deux (2) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Distribution équipement TG inc.	12439, rue Aegidius-Fauteux Montréal QC H1C 2K2	78 375 \$
Compagnie Otto Jangl Ltée	294, rang St-Paul St-Patrice-de-Sherrington QC J0L 2N0	79 900 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-053

VLT-2025-02-053

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour la fourniture d'une débroussailleuse radiocommandée au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Distribution équipement TG inc.** » de Montréal, au montant total de **78 375,00 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION / DEMANDE D'AUTORISATION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 455 RUE SAINT-ANTOINE (ANCIENNEMENT VILLA SOLEIL) – LOT 5 328 143

ATTENDU que la Ville de La Tuque a adopté le règlement no 1000-182-2014 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.- A-19-1);

ATTENDU qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier a été déposée à la Ville, visant à autoriser un usage Rd : Résidence multifamiliale de 26 logements au 455, rue Saint-Antoine;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

ATTENDU que l'emplacement visé est situé sur le lot 5 328 143 du cadastre du Québec, soit au 455, rue Saint-Antoine;

ATTENDU que le projet particulier consiste à permettre un usage résidentiel multifamilial selon les dérogations suivantes :

1. Autoriser un usage Rd : Résidence multifamiliale de 26 logements maximum à l'intérieur d'une zone publique;
2. Autoriser un stationnement de 26 cases au total au lieu de 58 cases, tel qu'exigé par la réglementation en vigueur;
3. Autoriser 2 stationnements en façade de la rue Saint-Antoine avec 2 entrées charretières de 10 mètres (sur toute la largeur);

ATTENDU que la reconversion de l'ancienne résidence pour personnes âgées (Villa Soleil) en immeuble résidentiel multifamiliale permettra de répondre à un besoin de logement sur le territoire;

ATTENDU que ce projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme, lequel en a recommandé l'acceptation lors de sa rencontre tenue le 16 décembre 2024;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 février 2025 sur le premier projet de résolution et que 4 commentaires ont été reçus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-054

VLT-2025-02-054

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accepte ou refuse la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à autoriser un usage Rd : Résidence multifamiliale au 455, rue du Saint-Antoine, selon les nouvelles conditions suivantes et adaptées suite aux commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation :

- Seul l'usage résidentiel Rd : Résidence multifamiliale (26 logements maximum) à titre d'usage principal sera autorisé;
- Le stationnement devra respecter les normes d'aménagement du règlement de zonage en vigueur;
- L'entrée au stationnement sur la rue Saint-Georges devra s'effectuer à l'ouest du lot 5 328 143, afin de minimiser l'impact de la projection directe de lumière qui émanera des phares de voitures au voisinage immédiat;
- Corriger les infractions au Code national de prévention des incendies ainsi qu'au Code de construction de la Régie du bâtiment du Québec;
- Établir un contact avec le service technique de la Ville avant les travaux pour s'assurer que ceux-ci soient exécutés sans bris des services d'aqueduc et d'égouts;
- Effectuer les travaux dans un délai de 24 mois suivant l'avis d'entrée en vigueur de la présente demande de PPCMOI.



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUE le défaut de remplir toutes conditions imposées entraînera l'annulation de l'autorisation à réaliser le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS / COMMANDE DE PLANTS À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE

ATTENDU que dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la Ville de La Tuque offre annuellement au mois de mai la distribution de plants d'arbres à la population tout à fait gratuitement, lesquels sont obtenus auprès de l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-055

VLT-2025-02-055

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ÉRIC CHAGNON**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise la conseillère en environnement, madame Julie Pilote, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIR, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

TARIFICATION DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE / CAMP DE JOUR 2025

ATTENDU que la Ville de La Tuque offre un service d'animation estivale pour les jeunes de 4 à 11 ans;

ATTENDU que le Service d'animation estivale débute le 23 juin et se termine le 8 août 2025;

ATTENDU les recommandations de madame Estelle Paulhus, directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire en date du 31 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-056

VLT-2025-02-056

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accepte la tarification suivante du Service d'animation estivale concernant le camp de jour de l'été 2025:



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

FORFAIT : 7 SEMAINES

Nombre d'enfants	2025
1 enfant	378,00 \$
2 enfants	650,00 \$
3 enfants et plus	830,00 \$
	Ce qui est inclus : - les frais de transport pour les activités locales; - les frais d'activités pour les options; - les coûts supplémentaires pour les activités locales.

FORFAIT : À LA SEMAINE

Nombre d'enfants	2025
1 enfant	98,00 \$
2 enfants	167,00 \$
3 enfants et plus	208,00 \$
	Ce qui est inclus : - les frais de transport pour les activités locales; - les frais d'activités pour les options; - les coûts supplémentaires pour les activités locales.

FORFAIT : À LA JOURNÉE

Nombre d'enfants	2025
1 enfant	36,00 \$
2 enfants	58,00 \$
3 enfants et plus	72,00 \$
	Ce qui est inclus : - les frais de transport pour les activités locales; - les frais d'activités pour les options; - les coûts supplémentaires pour les activités locales.

NOTE : Les montants incluent les taxes.

Période d'inscription : 14 au 25 avril 2025, en ligne

Clientèle : 4 à 11 ans

Date : 23 juin au 8 août 2025

Horaire : 7 h 30 à 17 h 30

Fréquence : Lundi au vendredi

QUE ce conseil municipal applique la Politique familiale et autorise le paiement des coûts d'inscription en deux (2) versements et qu'une tarification avantageuse soit proposée pour les familles de deux enfants et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES MOTOCYCLISTES DE SENTIERS DU QUÉBEC (FMSQ) DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT ENDUROCROSS (2025 À 2027)

ATTENDU que la mission de la FMSQ est de promouvoir et de cultiver l'activité de véhicules hors route au Québec de façon sécuritaire et encadrée, notamment en proposant à ses membres des courses d'endurocross;

ATTENDU que l'événement de la FMSQ détient un bon potentiel au niveau touristique et constitue un apport économique important avec la venue de plus de 900 coureurs de partout au pays ainsi que plus de 2 000 spectateurs attendus;

ATTENDU que ce conseil municipal désire établir un protocole d'entente relatif à la tenue de l'événement de courses d'endurocross, organisé par la FMSQ, pour les trois prochaines éditions, soit 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU que les parties désirent s'assurer de la tenue de l'événement « Sand Trap » les 24 et 25 mai 2025 ainsi que pour les deux prochaines années, soit en 2026 et en 2027, dont les dates officielles seront connues en temps opportun;

ATTENDU que la Ville désire promouvoir, planifier et développer des activités récréatives et touristiques sur son territoire en offrant un soutien technique et financier au montant de 6 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-02-057

VLT-2025-02-057

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise le maire, monsieur Luc Martel et le directeur général adjoint, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de Ville de La Tuque le protocole d'entente avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour la tenue de l'événement « Sand Trap », courses d'endurocross pour les trois prochaines éditions, soit 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MONSIEUR MATHIEU PROTEAU DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT HILL CLIMB (MONTÉE LA TUQUE) (2025-2027)

ATTENDU que l'événement du Promoteur détient un bon potentiel au niveau touristique et constitue un apport économique important;

ATTENDU que les parties désirent s'assurer de la tenue de l'événement Hill Climb (Montée La Tuque) le 5 avril 2025 à Ski La Tuque ainsi que pour les deux prochaines années, soit en 2026 et en 2027, dont les dates officielles seront connues en temps opportun ;

ATTENDU que la Ville désire promouvoir, planifier et développer des activités sportives, récréatives et touristiques sur son territoire en offrant un soutien technique et financier au montant de 5 000 \$ ainsi que le coût des assurances pour l'événement ;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

VLT-2025-02-058

VLT-2025-02-058

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

ATTENDU que ce conseil municipal désire renouveler l'événement de courses de véhicules motorisés sur le site de Ski La Tuque appelé Hill Climb (Montée La Tuque), organisé par le promoteur monsieur Mathieu Proteau, pour les trois prochaines éditions, soit 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise le maire, monsieur Luc Martel, et le directeur général adjoint, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de Ville de La Tuque le protocole d'entente avec le promoteur monsieur Mathieu Proteau pour la tenue de l'événement Hill Climb (Montée La Tuque) pour les trois prochaines éditions, soit 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU MAIRE

Aucun commentaire.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

Le conseiller monsieur **Éric Chagnon** a débuté en présentant un compte rendu de la Course Boréale 150, qui s'est tenue du 14 au 16 février dernier. Il a mentionné que malgré les difficultés liées à l'entretien des sentiers en raison du manque de bénévoles et des conditions hivernales, il était très heureux de cette fin de semaine. Au total, 14 équipes venant de divers endroits y ont participé. Bien que cela ait demandé beaucoup de travail, les sourires et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Il a remercié les quarante bénévoles qui ont contribué à rendre cette fin de semaine agréable. Pour conclure, le maire monsieur Luc Martel félicite toute l'organisation.

Le conseiller monsieur **Claude Gaudreault** félicite les organisateurs du tournoi Midget qui s'est tenu le week-end dernier. Environ 16 équipes y ont participé. Il tient également à féliciter madame Emma Gaudreault et monsieur Xavier Laroche, deux Latuquois qui représenteront la région au championnat provincial de ski alpin.

Le conseiller monsieur **François Fortin** remercie l'équipe des travaux publics pour leur rapidité d'exécution extraordinaire lors des dernières tempêtes de neige. Il demande que ces employés, travailleurs et fidèles au rendez-vous, soient chaleureusement applaudis. Dans un autre ordre d'idées, il invite monsieur Daniel Doucet à venir parler du Rallye qui aura lieu le 22 février prochain au Club de ski de fond La Tuque Rouge. Tous les bénéfices seront remis à la Fondation pour la Santé du Haut-St-Maurice. Il invite la population à y participer en grand nombre.

La conseillère madame **Dorys Duchesne** encourage toute la population à participer activement aux nombreuses activités mentionnées précédemment par son collègue. Elle souhaite à tous une bonne fin de semaine.



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

Le conseiller monsieur **Michel Pronovost** indique avoir assisté lundi dernier au grand lancement de l'édition 2025 de la Journée de la persévérance scolaire à Shawinigan. Il affirme que la Mauricie a un taux élevé de décrochage, supérieur à la moyenne provinciale. Cependant, lors de l'organisation de cette journée intitulée La TREME (Table régionale en enseignement de la Mauricie), ils ont pu constater les actions positives mises en place dans différents milieux pour soutenir nos jeunes et encourager leur persévérance scolaire afin qu'ils terminent leurs études. Lors de cette rencontre, ils ont souligné les efforts de la Ville de La Tuque en informant les participants de la venue d'un cégep à La Tuque, permettant ainsi aux jeunes de poursuivre leurs études après le secondaire. La Politique Jeunesse, qui a été mise de l'avant, ainsi que le budget jeunesse ont également été mentionnés. Les gens ont été grandement impressionnés d'apprendre que nous avons atteint 18 projets jeunesse à ce jour. Il termine en disant qu'il y a des efforts déployés par la Ville de La Tuque pour aider nos jeunes à persévérer. Dans un autre ordre d'idées, il souhaite aviser la population de rester vigilante, car il y a présentement de la fraude sur la vente de billets de spectacle sur les réseaux sociaux. Même si La Tuque n'est pas touchée, elle n'est pas à l'abri de ces fraudeurs et il propose aux gens de se rendre directement au Complexe Culturel pour se procurer leurs billets. Pour terminer, il demande la collaboration des citoyens lors de tempêtes de neige. Si la borne-fontaine située sur leur terrain ou même devant leur domicile est enneigée, il les invite à donner un petit coup de pelle afin d'aider le Service incendie, au cas où ils auraient besoin d'intervenir sur leur rue et utiliser cette borne-fontaine pour la sécurité de tous.

Le conseiller monsieur **Clément Dubé** souhaite également rappeler aux gens qu'après les récentes chutes de neige, il est important de dégager le toit de nos maisons et de nos bâtiments afin d'éviter un éventuel effondrement et de prévenir tout risque de blessure. Dans un autre ordre d'idées, il souhaite féliciter monsieur Frédéric Larouche et son comité, qui sont déjà dans les préparatifs du Festival de Chasse. Il se dit heureux de voir comment ces jeunes sont débrouillards et prennent de l'avance pour tout organiser. D'ailleurs, les billets pour gagner le VTT sont déjà disponibles. Cette fin de semaine, il invite la population à participer au festival des neiges dans le secteur La Croche. Des billets sont en vente au coût de 25 \$, donnant droit à trois bons repas et à une belle soirée musicale samedi soir. Il mentionne que cette année, les fonds amassés seront versés à l'organisme Les Travailleurs de rue ainsi qu'au Toit de l'Amitié.

QUESTIONS DES MÉDIAS (2) JOURNALISTES PRÉSENTS

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (5) CITOYENS PRÉSENTS

Le citoyen monsieur **Claude Boudreault** indique avoir contesté son rôle d'évaluation et qu'à la suite de cette contestation, son évaluation a diminué de 28 000 \$. Il a reçu une lettre de la Ville de La Tuque lui indiquant un remboursement de 167,00 \$, alors que selon son calcul, il devrait plutôt recevoir un remboursement d'environ 300,00 \$. Il espère que cela ne se déroulera pas comme la première fois où il avait contesté et n'avait jamais été payé. Il prétend que la Ville lui doit environ 300,00 \$ au lieu de 167,00 \$ et espère être remboursé cette fois-ci. Il tient des propos inappropriés à l'égard de la Ville. Le maire monsieur Luc Martel demande d'arrêter immédiatement ses propos. S'il désire formuler une plainte, il doit passer par Info-Service. Il ajoute que le personnel de la Ville est très compétent, que sa demande est notée et qu'il recevra une réponse par écrit ou par téléphone. D'autre part, il demande s'il est possible d'obtenir,



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

avant même le début des travaux de la conduite d'eau dans le Parc industriel, le coût du projet.

Le maire monsieur **Luc Martel** rassure monsieur Boudreault qu'il sera informé dès que les chiffres seront connus avant même le début des travaux. Il souligne que la transparence est de mise dans ce dossier.

La citoyenne madame **Denise Hébert** invite les membres du conseil le 8 mars prochain à un souper-spectacle au Club de Golf et Curling pour souligner la journée des droits des femmes. L'événement, organisé par le Toit de l'amitié, est proposé au coût de 35,00 \$. Deux humoristes féminines de la relève présenteront un spectacle à cette occasion.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Valérie Lévesque
Greffière adjointe


Luc Martel
Maire